

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/DNB-des-epreuves-terminales-toujours-plus-complexes>



École & société

DNB : des épreuves terminales toujours plus complexes

- Éducation - Le collège -

Publication date: mardi 12 avril 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La [note de service](#) définissant les épreuves terminales du DNB vient de sortir au BO, en même temps que des [exemples de sujets zéro](#) sont mis en ligne sur Eduscol.

À partir de la session 2017, le DNB sera composé d'un contrôle continu (évaluation des compétences et domaines du socle commun) et de trois épreuves terminales. La structure ne semble pas beaucoup changer. En fait, les épreuves terminales seront complexifiées et alourdies tout en ayant un poids moins important dans l'obtention du DNB.

Le paradoxe est à souligner : il traduit l'incapacité du ministère à porter une ligne claire, entre maintien de l'examen traditionnel à la française (épreuves terminales nationales anonymées, compensation entre les épreuves par la moyenne générale) et validation des acquis dans les différents domaines du socle commun (positionnement sur une échelle de niveau de maîtrise) sans compensation entre eux.

Au SE-Unsa, nous pensons que le ministère ne peut pas tenir des discours engageant les enseignants à modifier leurs pratiques pédagogiques, y compris en matière d'évaluation, sans modifier son approche des diplômes. Il ne peut pas non plus promouvoir la formation tout au long de la vie, le retour en formation, la prévention du décrochage et continuer à porter un diplôme national du brevet qui laisse les élèves qui ne l'ont pas obtenu sans reconnaissance de leurs acquis.

Ces nouvelles épreuves terminales singent le bac avec tous ses défauts : davantage de disciplines évaluées, un temps de composition alourdi. Au SE-Unsa nous attendions une autre réforme du DNB, un DNB qui fasse sens pour nos élèves.

Or, cette organisation ne fera qu'aggraver les défauts du contrôle terminal dans le DNB actuel. Nos élèves composeront pendant 8 heures, ce qui nous semble trop lourd, particulièrement pour les élèves bénéficiant d'un tiers temps. Pour six disciplines au lieu de trois actuellement, l'objectif principal de l'année de 3ème sera une course pour finir à temps le programme, en perdant malheureusement de vue que l'enseignement doit avoir d'autres objectifs que le bachotage.

Enfin, en laissant ces épreuves fin juin, après les conseils de classe et le processus d'orientation, on ne les intègre pas réellement dans le déroulement de l'année de 3ème. Seule l'épreuve orale qui peut se tenir à partir du 15 avril pourra aider le conseil de classe à positionner les élèves sur la maîtrise des domaines du socle.

Une épreuve écrite "scientifique"

L'épreuve de maths sera complétée par une épreuve portant sur 2 des 3 disciplines suivantes : SVT, sciences physiques et technologie. Les maths seront évaluées dans une première partie (2h et 50 pts dont 5 pts pour la présentation et la maîtrise du français). La deuxième partie (1h /50 pts) se décomposera en deux sous-parties d'une demi-heure chacune pour les SVT, les sciences physiques et la technologie. Les élèves composeront de manière indépendante et sur des copies distinctes.

Une épreuve écrite "littéraire"

Elle sera toujours une épreuve de français, histoire-géo et EMC. Son organisation sera en revanche complexifiée. Une première partie divisée en deux sous-parties : histoire-géo-EMC (2h/50 pts), une pause puis une seconde

DNB : des épreuves terminales toujours plus complexes

sous-partie pour l'étude d'un texte littéraire et éventuellement de documents artistiques (1h/20 pts) ; une deuxième partie : dictée/réécriture (30 min/10 pts) et travail d'écriture (1h30/20 pts).

Un oral d'EPI ou de parcours (avenir, citoyen, culturel et artistique)

C'est une épreuve individuelle ou de groupe (2/3 élèves) destinée à évaluer la capacité de l'élève à exposer sa démarche et les compétences/connaissances qu'il a acquises grâce au projet. L'exposé durera 15 min pour un élève seul (5 min d'exposé/10 d'interrogation du jury) ou 25 min en groupe (10 & 15 min). Cette épreuve évaluera la maîtrise de l'expression orale (50 pts) et la maîtrise du sujet (50 pts). L'élève pourra présenter une production qui ne sera pas évaluée en tant que telle et pourra faire une partie de la présentation en langue vivante (étrangère ou régionale). Elle se déroulera entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites.

Le calendrier des épreuves écrites

Première journée

Après-midi Epreuve 1

13h - 15h : mathématiques

15h15 - 16h15 : physique-chimie / SVT / technologie (2 des 3) ou disciplines spécifiques pour la série professionnelle

Les candidats restent dans la salle pendant la pause.

Deuxième journée

- Matin : Analyse et compréhension de textes et documents, maîtrise de différents langages

9h - 11h : questionnaire portant sur le corpus « HG-EMC »

3 exercices : analyser et comprendre des documents (20 points) - développement construit (20 points) - problématique EMC (10 points)

11h15 - 12h15 : questionnaire portant sur le corpus « Français » (20 points)

Les candidats restent dans la salle pendant la pause.

- Après-midi : Rédaction et maîtrise de la langue

14h - 14h30 : dictée (5 points) et réécriture (5 points)

14h30 - 16h30 : travail d'écriture (20 points)